



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021/171

L'an deux mille vingt et un et le quinze novembre à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{ER} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Cécile PEREIRA, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Olivier CANIPEL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Joëlle DANNEY, Madame Sylvia GUERRERO, Madame Pascale DOMECH.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Madame Cécile PEREIRA.

Monsieur Erald GAST donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Chantal BLAZY.

Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS donne procuration à Madame Béatrice BERTRAND.

Madame Anne-Marie CLERGUE donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL.

Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ.

Madame Christine MARECHAL donne procuration à Monsieur Jackie ROY.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO.

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Pascale DOMECH.

Étaient absents : Néant

Date de convocation : 8 novembre 2021.

Objet : Convention de mise à disposition de la piscine Intercommunale de Mirepoix pour l'année scolaire 2021/2022.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante la demande des écoles de la commune de Lavelanet, tendant à obtenir la mise à disposition d'une piscine afin de permettre la mise en œuvre de l'enseignement de la natation des 382 enfants scolarisés.

Il explique que la Mairie de Mirepoix possède une piscine Intercommunale et que celle-ci est disponible sur les créneaux demandés par nos écoles. Le tarif d'une entrée scolaire s'élève à 1,50 euros par élève et par séance. Il convient donc, de signer une convention de mise à disposition de la piscine Intercommunale de Mirepoix, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de ce document et demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de son Président,
 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 à la majorité des suffrages exprimés (**29 voix POUR**)

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine Intercommunale de Mirepoix aux écoles de la commune de Lavelanet,

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ



Pour le Maire :
Cécile PEREIRA
2^{ème} Adjointe